



## **HONORAIRES DE TRANSACTIONS**

Jusqu'à	100 000 €	10 % TTC
De 100 000 € à	150 000 €	9 % TTC
De 150 001 € à	200 000 €	8 % TTC
De 200 001 € à	250 000 €	7 % TTC
De 250 001 € à	350 000 €	6 % TTC
Au dessus de	350 001 €	5 % TTC

## **HONORAIRES DE LOCATIONS**

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

10 € du m<sup>2</sup>

Etat des lieux :

3 € du m<sup>2</sup>

Partagé par moitié entre le propriétaire et le locataire

Garage ou Parking

120 € TTC ( 50% Propriétaire / 50% Locataire )

## **GESTION**

De 5,83 % HT soit 7 % TTC à 7,50 % HT soit 9 % TTC

- Représentation aux expertises : 80 €
- Gestion des sinistres : 80 €
- Travaux : Suivi du dossier et reception des travaux : 80 €
- Représentation Assemblée Générale de Copropriété : 150 €
- Compte pour déclaration revenu foncier : inclus dans les honoraires de gestion
- Gestion des impayés ( première relance ) : gratuit
- Deuxième relance en courrier RAR : 35 €
- Constitution dossier pour l' Huissier : 150 €
- Constitution dossier l'Avocat : 150 €

**Tarifs Garantie Loyer impayés ( GLI) avec notre partenaire  
le groupe SO.CA.F 26 avenue de SUFFREN - 75015 Paris**

**Nous consulter**

**L'ensemble des prestation sont calculées sur la base d'une TVA à 20%, toute modification du  
taux de TVA (à la baisse ou à la hausse) modifiera d'autant le prix TTC.**